

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE**
Conseil Municipal de la Commune de St Léon sur l'Isle
Procès-verbal du conseil municipal
Du jeudi 23 mars 2023 à 20h30

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars, le conseil municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard Saurin, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2023

Présents : Nicole BONNET, Julie NAUDET, Gérard SAURIN, Joël TARIS, Stéphane RIDOIN, Gérard QUEVAL, Frédéric CELERIER, Benjamin REGONESI, Marc MELOTTI, Vanessa COUDERC, Laetitia CHAUMARD, Maïté ZAUZERE, Jacky PRIGENT, Audric BERTAUX, Sandra DELAGE

Ont donné pouvoir : Sandrine PEYROUNY à Joël TARIS
Marine NOUGEIN à Sandra DELAGE
Régis BONHOMME à Nicole BONNET

Absente : Émilie GARCIA

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h45.
Julie NAUDET a été désignée secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2022 et du 1ER FÉVRIER 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 07 décembre 2022 et du 1^{er} février 2023 sont *Approuvés à l'unanimité*.

Pour les prochains procès-verbaux, on les modifie et les valide lors des Conseils municipaux suivants.

2/ VENTE DES PARCELLES DE TERRAIN RESTANTES DE LA ZAE LA FORÊT À LA SCI LA FORÊT

Monsieur le maire nous informe sur les prix de ventes appliqués sur les autres communes de la CCIVS : à Léguilhac de l'Auche, entre 10 et 14€ le m2, terrain près de la D3 viabilisé.
à Saint-Astier 15€ le m2 viabilisé et goudronné.

L'étude des domaines en 2021 préconisé un prix de vente à 7€ m2 avec une variante de 15%

- **Est-ce que nous vendons le terrain à la SCI LA FORET ? Oui**
Adopté à l'unanimité

- **À quel prix ?**

Une première proposition à 10€ pour ramener l'ensemble des terrains vendus à 6,50€.

4 votes Pour : S. Peyrouny, S. Ridoin, J. Prigent, B. Regonesi

14 votes Contre : N. Bonnet, J. Naudet, G. Saurin, J. Taris, G. Queval, F. Célérier, M. Melotti, V. Couderc, L. Chaumard, M. Zauzère, A. Bertaux, S. Delage, M. Nougain, R. Bonhomme

Proposition refusée

On englobe dans cette proposition des terrains déjà achetés par la SCI il y a 2 ans

Deuxième proposition à 7€ :

14 votes Pour - : N. Bonnet, J. Naudet, G. Saurin, J. Taris, G. Queval, F. Célérier, M. Melotti, V. Couderc, L. Chaumard, M. Zauzère, A. Bertaux, S. Delage, M. Nougain, R. Bonhomme

4 votes Contre – Sandrine PEYROUNY, Stéphane RIDOIN, Jacky PRIGENT et Benjamin REGONESI

Adopté à la majorité

Marc MELOTTI précise qu'il est d'accord pour la proposition à 7€ car la SCI propose de racheter des parcelles qui ne lui servent à rien et que la commune ne pourrait pas vendre.

- **Quelles clauses ?**

Ne pas vendre le terrain à un tiers sauf à SFR.

L'arrangement entre la SCI LA FORET et SFR pour la parcelle SFR : aucun frais ne doit être à la charge de la commune. Le chemin d'accès à l'antenne SFR doit être à la charge de la SCI LA FORET.

16 votes Pour : N. Bonnet, J. Naudet, G. Saurin, J. Taris, G. Queval, F. Célérier, M. Melotti, V. Couderc, L. Chaumard, M. Zauzère, A. Bertaux, S. Delage, M. Nougain, R. Bonhomme, S. Peyrouny, J. Prigent.

2 Abstentions : B. Regonesi et S. Ridoin

Adopté à la majorité

3/ DÉCLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE IMPASSE DE LA FORÊT (ZAE LA FORÊT)

14 votes pour

4 votes contre – Sandrine PEYROUNY, Stéphane RIDOIN, Jacky PRIGENT et Benjamin REGONESI

Adopté à la majorité

4/ TRANSFERT DES PARCELLES RECONNUES INUTILES À LA CONCESSION AUTOROUTIÈRE ET DEVANT REVENIR À LA COMMUNE DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

Ces parcelles sont déjà entretenues en partie par la commune (ceux ne sont que des bouts de route, des chemins...)

Il y a une exonération des taxes foncières sur ces parcelles

Adopté à l'unanimité

5/ INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire nous lit la motion votée par le Conseil Départemental concernant LA POSTE, qui demande le maintien du maillage territorial et la garantie du service public

La séance est levée à 21h41

La secrétaire de séance

Julie NAUDET